L'ABBAYE DE SAINT-PIERREMONT SON HISTOIRE, SES ARCHIVES, SON CARTULAIRE

PAR

MONIQUE ENGELMANN

PREMIÈRE PARTIE HISTOIRE

CHAPITRE PREMIER

DES ORIGINES JUSQU'A LA FIN DU XIIIº SIÈCLE.

Le monastère de Saint-Pierremont (département de Meurthe-et-Moselle, arrondissement de Briey), de l'ordre des chanoines réguliers, fut fondé en terre d'Empire, par la comtesse Mathilde, à la fin du x1º siècle. Il bénéficie des résultats obtenus par la réforme grégorienne dans le domaine de la vie canoniale.

Les débuts en furent assez brillants : sous le deuxième abbé, Rodolphe, l'abbaye eut une influence régionale certaine. Durant cet abbatiat, les accroissements du temporel furent assez importants, grâce à de nombreuses donations.

Vers 1150-1160 se montrent des symptômes de décadence nécessitant une intervention du pape en vue d'une réforme. Puis, de la fin du XIII^e, l'histoire proprement dite est impossible à restituer.

CHAPITRE II

RAPPORTS AVEC D'AUTRES ABBAYES.

Nous trouvons à Saint-Pierremont des exemples, datant du XIII^e et du XIV^e siècle, de liens noués avec d'autres monastères, par l'établissement de fraternités : échanges de biens spirituels entre abbayes, confection d'obituaires et de rouleaux des morts.

CHAPITRE III

RAPPORTS AVEC LES PUISSANCES TEMPORELLES ET SPIRITUELLES.

Puissances temporelles. — L'abbaye jouit d'une immunité complète

vis-à-vis des seigneurs temporels, ceci en vertu de son appartenance à la « propriété de saint Pierre ».

Puissances spirituelles. — A l'origine, le monastère ne jouit pas de l'exemption : l'évêque de Metz voit son pouvoir seulement limité, mais garde l'exercice des « jura pontificalia ». Peu à peu, par suite d'une confusion faite sur le sens du mot « libertas » employé pour désigner soit une simple immunité temporelle, soit l'exemption complète, le monastère de Saint-Pierremont est assimilé, au cours du xiiie siècle, aux monastères exempts. Le pape y trouve, du reste, un double intérêt : politique et financier.

CHAPITRE IV

RÉGIME INTÉRIEUR. CONSTITUTIONS DE L'ABBAYE.

Monastère de chanoines réguliers, Saint-Pierremont vit sous la règle de saint Augustin complétée par des constitutions particulières, les deux formant un ensemble d'esprit modéré, suivant « l'ordo antiquus ». Les chanoines ont droit à l'exercice du ministère.

L'organisation est semblable à celle de beaucoup de monastères : différents offices. Le nombre des religieux s'élève à une cinquantaine environ au xIIe siècle, à une vingtaine aux xVIIIe et xVIIIe siècles.

CHAPITRE V

TEMPOREL DE L'ABBAYE A LA FIN DU XIII^e SIÈCLE.

Fondé dans les limites du comté de Bar, le monastère y avait toutes ses possessions, sauf quelques biens situés dans ce qui deviendra au xviº siècle le territoire des Trois Évêchés.

Ces biens étaient de nature diverse : cures, domaines, redevances de toute sorte.

Aujourd'hui nous pouvons les situer dans les départements de Moselle, Meurthe-et-Moselle et Meuse.

CHAPITRE VI

L'ABBAYE DU XIVE SIÈCLE JUSQU'A LA RÉVOLUTION.

Il est impossible de retracer l'histoire de l'abbaye aux xive et xve siècles. A la fin du xvie siècle, manifestations de décadence. Réforme opérée au xviie siècle grâce au Père Fourier. Mais la misère matérielle est très grande, par suite des guerres incessantes. De 1621 à 1634, l'abbaye est mise en commende, puis des procès sont soulevés, jusqu'à la fin du xviie siècle, par des particuliers contre les abbés élus.

Au xviiie siècle, fondation, en 1735, de la paroisse de Saint-Simon, à Metz, confiée aux chanoines de Saint-Pierremont. Puis, en 1753, extinction du titre abbatial de Saint-Pierremont et union de la mense abbatiale

au nouveau collège royal Saint-Louis, à Metz. Des religieux vécurent à Saint-Pierremont jusqu'à la Révolution.

DEUXIÈME PARTIE ARCHIVES

CHAPITRE PREMIER

HISTOIRE GÉNÉRALE DU FONDS.

Les archives sont bien conservées, malgré les guerres. Le fonds est rassemblé aujourd'hui aux Archives de la Moselle, dans la série H: H 1215 à 1320 (fonds de Saint-Pierremont); H 3310 à 3566 (fonds du collège royal Saint-Louis).

Une layette du Trésor des chartes de Lorraine (Arch. de Meurthe-et-Moselle, B 484) est consacrée à l'abbaye. Le manuscrit original du Père Drouin est conservé à la Bibliothèque municipale de Nancy. Le cartulaire de l'abbé Jacques, remontant au XIII^e siècle, se trouve à la Bibliothèque nationale : ms. lat. 12866 (fonds de Saint-Germain-des-Prés) et nouv. acq. lat. 1608 (fonds Libri).

CHAPITRE II

CLASSEMENTS ET INVENTAIRES.

Il existe trois inventaires généraux. Inventaires du xviie siècle : a) Arch. dép. Moselle, H 1215 (pas de classement correspondant); b) ibid., H 3311 (qui a servi de base aux inventaires ultérieurs); inventaire du xviie siècle : ibid., H 1216 (le plus important; le classement actuel correspond au classement donné dans cet inventaire).

On conserve, en outre, des inventaires partiels, par localités : Fèves, Avril, Beuveille, Wiécourt.

TROISIÈME PARTIE CARTULAIRE

Le plus ancien cartulaire de l'abbaye remonte à la fin du XIII^e siècle. Il fut rédigé presque simultanément en deux exemplaires qui sont conservés à la Bibliothèque nationale (ms. lat. 12866 et nouv. acq. lat. 1608).

D'autres cartulaires ont été composés postérieurement ; tous se trouvent aux Arch. dép. de la Moselle, sous les cotes ; H 1218 (Cartulaire 4), H 1219

(Cartulaire 5), H 1220 (Cartulaire 6). Ils ne renferment que très peu d'actes qui aient déjà été copiés dans le cartulaire de l'abbé Jacques.

Cartulaire de l'abbé Jacques :

Composition du cartulaire. Présentation des manuscrits. Les actes : classement d'après leur origine, d'après leur objet. Table de correspondance entre l'ordre du cartulaire et l'ordre chronologique. Datation. Langue.

ÉDITIONS DU CARTULAIRE DE L'ABBÉ JACQUES